

Longueuil, le 18 septembre 2026

Élisabeth Caron
Régisseuse plateaux d'activités
Service des loisirs | Division espaces récréatifs
Ville de Saint-Hyacinthe

Objet : Questions non répondues au forum d'information en ligne - démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents

Bonjour,

Nous vous remercions encore une fois d'avoir participé à notre forum d'information en ligne le 10 septembre 2026 dans le cadre de la démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.

Lors du forum, les échanges ont été très riches et ont suscité un grand nombre de questions de la part des personnes participantes. Bien que nous ayons tenté de répondre à un maximum d'entre elles lors de l'activité, le temps ne nous a pas permis de traiter l'ensemble des questions soulevées. Vous trouverez ci-dessous celles qui sont restées en suspens.

Si possible, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre vos réponses d'ici le 25 septembre 2026 afin de nous permettre d'assurer un suivi adéquat auprès des personnes participantes et d'alimenter la suite de la démarche.

1. Les non-résidents de Saint-Hyacinthe doivent-ils payer une carte Accès-Loisirs lorsqu'ils veulent s'inscrire à des activités des organismes à but non lucratif qui œuvrent en culture non populaire ?
2. Est-ce que la loi sur la protection des renseignements personnels est respectée ? Les organismes ne sont pas supposés transmettre à un tiers les renseignements personnels de leurs membres (incluant les noms et prénoms).
3. Les organismes qui ont leurs propres locaux mais qui utilisent aussi les espaces publics (ex: parcs) doivent-ils vérifier que leurs participants disposent d'une carte Accès-Loisirs ?
4. Quelles catégories de personnes associées à un organisme doivent obligatoirement détenir une carte Accès-Loisirs? Par exemple, cette exigence s'applique-t-elle aux employés, aux membres du conseil d'administration, aux bénévoles ou uniquement aux participants aux activités?
5. Pour obtenir le statut d'organisme reconnu à Saint-Hyacinthe, quelle proportion des membres doit résider sur le territoire de la Ville?



6. Depuis l'instauration de la carte Accès-Loisirs pour les non-résidents, la municipalité de Saint-Hyacinthe a-t-elle vu des améliorations quant à son offre de services, la gestion des organismes, etc. ?
7. Les cartes Accès-Loisirs pour des non-résidents, sont-elles différentes visuellement que la carte Accès-Loisirs des résidents ?
8. Avez-vous eu des « objections » notables de la part de vos organismes qui ont perdu des membres à la suite de la tarification de la carte Accès-Loisirs pour les non-résidents de la MRC des Maskoutains?
9. Lors de votre présentation, vous nous avez présenté la façon dont la carte Accès-Loisirs a été mise en œuvre. Pourriez-vous également nous expliquer quels étaient les raisons et les objectifs qui ont amené votre municipalité à l'instaurer ?
10. Comment la transparence est-elle assurée quant à l'utilisation des revenus générés par la vente des cartes Accès-Loisirs ? Les organismes ont-ils accès à cette information et sont-ils consultés sur l'affectation de ces fonds ?
11. La ville de Saint-Hyacinthe prévoit-elle des modalités tarifaires particulières pour les activités sportives saisonnières? Par exemple, lorsqu'un sport est organisé uniquement durant l'été.
12. Vous avez décrit une charge administrative importante pour la gestion des cartes des non-résidents comportant une quarantaine d'employés devant être formés, des vérifications manuelles etc. Considérant que votre Ville compte 165 cartes non-résidents en 2025 une analyse du coût administratif par carte non-résidente a-t-elle été réalisée ?
13. L'évaluation du coût du loisir que vous prévoyez en 2028 comporte-t-elle une évaluation des coûts administratifs de gestion de la carte (par le personnel de la ville, notamment) ?
14. Vos données indiquent que la majorité des 165 non-résidents provient de quatre municipalités. Avez-vous envisagé de proposer une entente simplifiée avec ces municipalités ?

Merci pour votre précieuse collaboration.

En vous souhaitant mes salutations les plus distinguées.

Auxane Celen – Conseillère à la participation publique